

21 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 novembre 2003

## Convention entre la Belgique et l'Albanie

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie (\*), tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie (\*), tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale.

Cette Convention constitue un instrument de nature à contribuer à l'amélioration des relations économiques entre les deux Etats.(\*). signée à Bruxelles le 14 novembre 2002

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe